

**PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 8 DECEMBRE 2014**

Présents: JL. MARTIN, M. CHARBONNIER, JP. ESPINAR, N. FONTANY, A. RIXTE, F. CRESPO, A. BUFFET, M. BRON, R. GIVAUDAN, S. VEYRIER, A. MILESI, C. THIBAUD, M. LESTANG, C. SOUREILLAT, D. THEVENIEAU.

Absents :

Monsieur JL LEGRAND a donné pouvoir à Monsieur D.THEVENIEAU.
Madame C. ALLIGON a donné pouvoir à Madame SOUREILLAT ;
Madame GOSSELIN a donné pouvoir à Monsieur GIVAUDAN ;
Monsieur ALBELDA a donné pouvoir à Madame FONTANY.

Convocation : 3 décembre 2014

Secrétaire de séance : Monsieur Robert GIVAUDAN

Séance ouverte à 18h04

Mise au vote du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2014

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 22 octobre 2014

D90/2014 Réhabilitation des fusillés pour l'exemple.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'une association républicaine d'anciens combattants, de la fédération Ardéchoise et Drômoise de libre pensée et d'une association laïque des amis des monuments pacifistes et antimilitaires de l'Ardèche concernant la réhabilitation des fusillés pour l'exemple de la guerre de 14/18. La motion suivante est présentée :

Attendu qu'au cours de la guerre de 1914-1918, plusieurs de nos soldats ont été passés par les armes, soit après une parodie de jugement pour des motifs les plus divers, soit même sans jugement après avoir été choisi au hasard alors même qu'aucun grief ne pouvait être retenu à leur encontre, dans le but de servir d'exemple.

Attendu qu'il s'agit dans l'un et l'autre cas de la manifestation de la plus extrême des barbaries.

Attendu que les victimes de cette « justice » particulièrement expéditive ont été depuis délibérément ignorées des instances nationales.

Attendu que leur ayant droit n'ont donc pas bénéficié d'aucune indemnité légalement due.

Pour ces motifs :

Demandent instamment à Monsieur le Président de la République Française de procéder à la réhabilitation de tous ces soldats tombés sous les balles françaises et ainsi leur rendre honneur à titre posthume avec toutes les conséquences de droits éventuels.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal s'associe à cette démarche et approuve la motion présentée.

D91/2014 Changement de la périodicité de versement du treizième mois

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 22 mai 1997, le conseil municipal avait décidé la budgétisation du versement du « treizième mois » et ce dès 97. Il était précisé que le versement se ferait pour moitié en juin et pour moitié en décembre de chaque année.

Afin de permettre une meilleure gestion des délais de paiement et de la charge des travaux budgétaires de fin d'année, il est proposé que la période de versement du treizième mois change. Il est proposé la périodicité suivante :

- 1^{ère} moitié du treizième versée au mois de juin
- 2^e moitié du treizième versée au mois de novembre

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal **ADOpte** la périodicité du versement du treizième, et ce à compter de l'année 2014, de la manière suivante :

- 1^{ère} moitié du treizième versée au mois de juin
- 2^e moitié du treizième versée au mois de novembre

D92/2014 Création d'un poste CUI – Bibliothèque

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un poste dans le cadre des contrats uniques d'insertion pour occuper les fonctions d'agent administratif à la bibliothèque.

Du fait du départ d'un agent ayant un contrat CUI prenant fin et ne pouvant être prolongé, il est nécessaire de créer un nouveau contrat CUI pour son remplacement.

Monsieur le Maire propose de créer ce poste à compter de janvier 2014 pour une durée de 2 ans, rémunéré au SMIC sur une durée hebdomadaire de travail de 24h.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de:

CREER un poste de 24h/hebdomadaires dans le cadre des CUI pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

PRECISER que ce poste sera rémunéré au SMIC.

D93/2014 Création d'un poste CUI – Service administratif

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un poste dans le cadre des contrats uniques d'insertion pour occuper les fonctions d'agent polyvalent aux services administratifs.

La secrétaire générale, suite à la naissance de son deuxième enfant, a fait valoir son droit à bénéficier d'un congé parental d'éducation à temps partiel d'une durée de 28 heures par semaine.

Dans ces conditions, il est nécessaire de recruter un agent afin de notamment pallier les missions qui ne pourront plus être assurées par la secrétaire générale. Cet agent devra également assurer des missions d'accueil afin de pallier à la charge croissante des services administratifs.

Monsieur le Maire propose de créer ce poste à compter de janvier 2014 pour une durée de 2 ans, rémunéré au SMIC sur une durée hebdomadaire de travail de 24h.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de:

CREER un poste de 24h/hebdomadaires dans le cadre des CUI pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

PRECISER que ce poste sera rémunéré au SMIC.

D94/2014 Création d'un poste CUI – Ecole

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un poste dans le cadre des contrats uniques d'insertion pour occuper les fonctions d'agent polyvalent à l'école.

Du fait du départ d'un agent ayant un contrat CUI pour cause de contrat CDI dans une autre collectivité, il est nécessaire de créer un nouveau contrat CUI pour son remplacement.

Monsieur le Maire propose de créer ce poste à compter de janvier 2014 pour une durée de 2 ans, rémunéré au SMIC sur une durée hebdomadaire de travail de 24h.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de:

APPROUVE la création d'un poste aux écoles à compter du 1^{er} janvier 2015 dans le cadre des contrats uniques d'insertion (CUI),

PRECISE que ce poste est créé pour une durée maximum de 2 ans,

PRECISE que ce poste est rémunéré au SMIC sur une durée hebdomadaire de 24 heures.

D95/2014 Décision Modificative/Virements de crédits n°3 Budget Eau et Assainissement

Il est proposé au conseil municipal de voter la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

| OBJET DES DÉPENSES | DEPENSES | | | RECETTES | | |
|---|---------------------|---------|----|---------------------|--------|--|
| | Chapitre et article | Sommes | | Chapitre et article | Sommes | |
| Chap 14 Atténuation de produits Redevance pollution domestique | 701249 | -11073 | 00 | | | |
| Chap 14 Atténuation de produits Redevance pour modernisation | 706129 | -1569 | 00 | | | |
| Chap 63 Impôts, taxes et versements assimilés Redevance Agence de l'eau | 6374 | 12642 | 00 | | | |
| 023 Virement à la section d'investissement | 023 | 44518 | 00 | | | |
| Virement à la section d'investissement Chapitre 42 | 023 | - 44518 | 00 | | | |

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les modifications de crédits indiquées ci-dessus.

D96/2014 Décision modificative n°7 Budget Principal

Il est proposé au conseil municipal de voter la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

| OBJET DES DÉPENSES | DEPENSES | | | RECETTES | | |
|--|---------------------|--------|----|---------------------|--------|--|
| | Chapitre et article | Sommes | | Chapitre et article | Sommes | |
| Fonds de péréquation ... | 73925 | 2600 | 00 | | | |
| Energie électricité | 60612 | 5000 | 00 | | | |
| Autres fournitures stockées | 60628 | 3000 | 00 | | | |
| Locations mobilières | 60135 | 6000 | 00 | | | |
| Charges de personnel | 64168 | 20000 | 00 | | | |
| Virement à la section d'investissement 023 | 023 | -36600 | 00 | | | |
| | | | | | | |

Section d'investissement

| OBJET DES DÉPENSES | DEPENSES | | | RECETTES | | |
|---|---------------------|--------|----|---------------------|--------|----|
| | Chapitre et article | Sommes | | Chapitre et article | Sommes | |
| Virement de la section de fonctionnement 021 | | | | 021 | -36600 | 00 |
| OP 34 Matériel/Mobilier Achats logiciel | 2051 | 1500 | 00 | | | |
| OP 34 Matériel/Mobilier Autres immobilisations corporelles : Aspirateur feuille | 2188 | 5000 | 00 | | | |
| OP240 Forêt communal – Piste DFCI Installations, matériel outillage | 2315 | -20000 | 00 | | | |
| OP41 Voirie et Réseaux Installations, matériel outillage | 2315 | -23100 | 00 | | | |
| | | | | | | |

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les modifications de crédits indiquées ci-dessus.

Droits de préemption

En application de sa délégation de compétence accordée par le Conseil Municipal sur les D.P.U, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas préempté sur les dossiers suivants : les parcelles AD 132, AW 100 et AP 38.

Dossiers divers

Néant

La séance est levée à 18h40

| | |
|--|--|
| Jean-Louis MARTIN  | Catherine ALLIGON  |
| Margaret CHARBONNIER  | Geneviève GOSSELIN  |
| Jean-Pierre ESPINAR  | Chantal SOUREILLAT CORREARD  |
| Nicole FONTANY  | Jean-Baptiste ALBELDA <i>donné pouvoir à Mme FONTANY</i> |
| Abel RIXTE  | Robert GIVAUDAN  |
| François CRESPO  | Stéphanie VEYRIER <i>pouvoir donné à M GIVAUDAN</i> |
| André BUFFET  | Anais MILESI  |
| Michel BRON <i>pouvoir donné à M. BUFFET</i> | Christelle THIBAUD  |
| Jean-Luc LEGRAND <i>pouvoir donné à M. THEVENIEAU.</i> | Didier THEVENIEAU  |
| Marion LESTANG  | |

